



LE SOMMET DE LA TERRE :

DECLARATION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX



Nous, Maires, Dirigeants et représentants des villes et gouvernements locaux du monde et de leurs associations internationales et nationales, réunis à Johannesburg pour le Sommet Mondial sur le Développement Durable 2002 (SMDD), approuvons la Déclaration ci-après :

Nous félicitant de l'initiative des Nations Unies et de ses Etats Membres de convoquer le Sommet Mondial sur le Développement Durable qui se tient à un moment crucial de la vie de notre planète,

Engagés à poursuivre les buts et les objectifs de l'Agenda 21 et de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, dans la lutte contre la pauvreté globale et pour le développement durable,

Réaffirmant notre adhésion aux principes du développement durable que sont la solidarité, la transversalité (intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales), la participation de la société civile aux processus de décision et la responsabilité vis à vis des générations futures, des populations défavorisées,

Conscients que, malgré de nombreuses réussites et un très fort engagement (notamment de la part des gouvernements locaux) à poursuivre l'Agenda 21, nous sommes bien loin de l'objectif d'assurer un avenir durable pour l'humanité,

Fortement préoccupés par le processus incessant de l'épuisement des ressources de la planète et de la dégradation de l'environnement global,

Convaincus que si nous voulons trouver des solutions aux défis qui se posent au monde, il est essentiel de mettre en place un partenariat étroit entre tous les échelons de gouvernement (de l'international au local),

Rappelant le rôle important des représentants des gouvernements locaux au Sommet de la Terre en 1992 à Rio, rôle dorénavant attribué aux gouvernements locaux pour l'avenir dans l'Agenda 21, non seulement dans le chapitre 28 (traitant spécifiquement de la contribution des autorités locales), mais aussi dans un grand nombre de chapitres thématiques,

Rappelant également que depuis 1992, plus de 6 000 gouvernements locaux ont mis en place des processus d'élaboration des Agendas 21 Locaux au sein de leurs communautés et que beaucoup d'autres ont entrepris des stratégies pour intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement local,

Rappelant, d'ailleurs, les conclusions, les demandes et les engagements contenus dans la Déclaration Finale de la 2^{ème} Assemblée Mondiale des Villes et Autorités Locales à Rio de Janeiro, le 6 mai 2001,

Approuvant les conclusions et les stratégies futures contenues dans le Document de dialogue des Gouvernements locaux pour le Sommet Mondial sur le Développement Durable,

Nous félicitant du partenariat grandissant entre les gouvernements locaux et les Nations Unies et les autres organisations internationales en vue du renforcement de la décentralisation et du développement des capacités des gouvernements locaux et leurs associations, notamment la mise en

place, à travers Habitat-Nations Unies, du Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA) en 2000.

Le contexte

1. Puisque la moitié de la population mondiale vit dans des établissements humains et que d'ici 2025, la planète comptera 8 milliards d'habitants, une gestion urbaine et un développement durables sont des questions critiques pour le 21^{ème} siècle. Les Etats nationaux ne sont pas aptes, tous seuls, à gérer ni à maîtriser, au niveau central, les complexités et les transformations rapides des villes et des autorités locales d'aujourd'hui et de demain – seuls les gouvernements locaux décentralisés, à l'écoute de leurs citoyens, en les impliquant et en travaillant en partenariat avec les gouvernements nationaux, sont en mesure de le faire. L'avenir des zones rurales s'avère également d'une importance capitale, avec l'émergence de relations rurales/urbaines et l'interdépendance comme questions-clé pour l'avenir du développement durable.
2. Les effets de la libéralisation et de la globalisation économiques sont ressentis durement au niveau local. Alors qu'un grand nombre de personnes ont bénéficié de ces processus, par exemple à travers de nouveaux investissements internes dans les économies locales, les disparités croissantes entre les riches et les pauvres, avec une amplification des niveaux de pauvreté absolue dans beaucoup d'endroits, ont donné lieu à une intensification des problèmes d'insécurité, d'exclusion sociale et de dégradation de l'environnement. Ces impacts négatifs de la globalisation sont ressentis partout, mais particulièrement dans les pays en voie de développement, et risquent d'affaiblir le travail positif des pouvoirs locaux. La production non-durable et les modèles de consommation se rajoutent, aussi, à ces impacts négatifs.
3. A Rio, en 1992, la communauté internationale et tous les partenaires ont fixé les objectifs et les actions nécessaires pour assurer un développement durable. En général, les démarches entreprises jusqu'à maintenant pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 ont été insuffisantes pour faire face aux enjeux identifiés. En outre, cette dernière décennie a vu des conflits, des atteintes massives aux droits de l'homme et des catastrophes écologiques et naturelles, en plus d'une inégalité sociale grandissante. Une grande partie de la population mondiale n'a pas accès aux services, même les plus essentiels.
4. Depuis 1992, un grand nombre de gouvernements locaux ont joué un rôle significatif et positif pour faire avancer les engagements pris à Rio, notamment à travers la mise en œuvre des Agendas 21 et des accords de Rio au niveau local. Pendant cette même période, on a également noté une évolution du rôle des gouvernements locaux en tant que catalyseurs pour le développement et pour le leadership communautaire, avec un accent fort sur le partenariat avec le monde des affaires et la société civile. En outre, les relations des gouvernements locaux avec les Nations Unies se sont développées de façon positive. Cependant, l'exclusion du gouvernement local comme échelon de gouvernement reconnu au sein du système des Nations Unies constitue toujours un obstacle significatif à la capacité qu'ont les gouvernements locaux de parvenir à mettre en œuvre un développement durable.

Nos principes

5. Nous croyons qu'il existe, pour les gouvernements locaux, quatre principes étroitement liés qui devraient informer et étayer tous nos efforts pour combattre la pauvreté et bâtir un monde juste, pacifique et durable :
 - Premièrement, le principe primordial du *Développement Durable* (intégrant les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales)
 - Deuxièmement, une *Décentralisation Démocratique Effective* (avec toute une série de compétences-clé et les ressources financières adéquates)
 - Troisièmement une *Bonne Gouvernance* (un leadership effectif, la transparence, la responsabilité, la probité, une gestion correcte et des services efficaces, un accès équitable aux services, un engagement de travailler en partenariat et le renforcement des capacités institutionnelles)

- Quatrièmement, la *Coopération et la Solidarité* (des partenariats pour l'échange de bonnes pratiques, le soutien et les connaissances réciproques).

Nous souhaitons travailler de façon positive et établir un rapprochement avec nos gouvernements nationaux, la communauté internationale et la société civile pour promouvoir ces principes et pour développer des compétences et des capacités.

Les engagements des gouvernements locaux

6. Il en découle que nous réaffirmons notre fort attachement à l'Agenda 21, et nous nous engageons davantage à :

- soutenir les objectifs en matière de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire de l'Assemblée Générale, notamment l'objectif prioritaire de réduire, d'ici 2015, le nombre de ceux qui vivent dans la pauvreté absolue, ainsi que l'objectif de réaliser une amélioration significative des vies des 100 millions de personnes vivant dans des bidonvilles, d'ici l'an 2020,
- travailler avec les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour renforcer les capacités des gouvernements locaux à gérer le développement durable, en particulier à travers les processus de dialogue approuvés en 2001 par la Commission des Nations Unies pour les Etablissements Humains et la Déclaration de l'Assemblée Générale (paragraphe 37) à l'occasion du bilan quinquennal du Sommet d'Istanbul sur les Etablissements Humains,
- développer des Stratégies urbaines de développement local qui intègrent les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement,
- Au cours de la décennie à venir, bâtir sur les réussites des Agendas 21 Locaux et accélérer la mise en œuvre de ceux-ci à travers des campagnes de promotion des Actions 21 Locales, ainsi que des programmes qui forgent des communautés et des villes durables, tout en protégeant le patrimoine mondial,
- entreprendre des activités et des partenariats ville à ville/coopération internationale municipale visant un apprentissage réciproque, un échange de bonnes pratiques et le développement des capacités en matière de développement durable, en particulier dans le contexte d'une urbanisation croissante,
- de développer une nouvelle culture plus profonde de la durabilité dans nos villes et dans nos localités englobant un engagement en faveur des politiques d'achat et des modes de consommation sains sur le plan social et environnemental, une planification durable, un investissement et une gestion des ressources et la promotion de nouvelles sources d'énergie propres. A cette fin, nous demandons à tous les gouvernements locaux de débattre de l'adhésion à la Charte de la Terre,
- de développer une gouvernance locale effective et transparente, qui comprendrait un rôle de leadership actif dans la communauté, en accordant une place importante au travail avec les organisations locales de la société civile et le secteur privé et en assurant la parité des femmes et des hommes et l'implication active des secteurs défavorisés,
- de gérer les collectivités locales de façon holistique pour atteindre, efficacement, les objectifs du développement par la gestion intégrée des ressources financières, humaines et naturelles.

Appel aux associations internationales des villes et gouvernements locaux

7. Nous demandons aux membres de la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales – l'Organisation des villes arabes, l'Union Internationale des Pouvoirs Locaux, la Fédération Mondiale des Cités Unies et Metropolis – ainsi qu'à l'International Council for Local

Environmental Initiatives (ICLEI), et aux associations régionales de gouvernements locaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs :

- d'organiser une " Campagne des villes et gouvernements locaux pour le Millénaire " afin de promouvoir la prise de conscience et l'engagement actif des gouvernements locaux pour atteindre les objectifs en matière de développement international contenus dans la Résolution pour le Millénaire de l'Assemblée Générale et de travailler en partenariat avec les Nations Unies à cette fin,
- d'entreprendre des partenariats avec les gouvernements nationaux, les organisations internationales et les autres secteurs afin de réaliser des campagnes et des programmes pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 Local,
- de promouvoir et d'organiser des programmes pour le renforcement des gouvernements locaux, l'apprentissage réciproque et le renforcement des capacités à travers des partenariats de ville à ville/coopération internationale municipale et des réseaux de villes durables intégrant les échanges d'expérience des gouvernements locaux en faveur du développement durable,
- de consolider le partenariat pour le développement durable avec les Nations Unies, notamment avec Habitat-Nations Unies, pour les questions concernant l'Agenda Habitat, avec le PNUD pour les programmes de développement, avec le PNUE pour les questions environnementales correspondantes et avec l'UNITAR pour les questions de formation en matière de développement durable et de valoriser la coopération avec la Commission pour le Développement Durable et les institutions et les agences appropriées du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs attributions,
- de développer des relations plus étroites avec les Nations Unies en général, y compris en appuyant le travail et le développement du Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA), afin qu'il devienne un point focal pour coordonner l'implication des Nations Unies avec les gouvernements locaux.
- de mener à bien le processus d'unification entre IULA et la FMCU, dans le but de mettre en place une organisation unique, générale et représentative, qui le défenseur des gouvernements locaux et agira en tant que leur porte-parole auprès des Nations Unies et de la communauté internationale,
- d'organiser un débat permanent sur l'impact de la libéralisation sur les services publics locaux, en vue d'assurer que les services-clé d'intérêt public soient maintenus et que les facteurs sociaux et environnementaux soient correctement intégrés dans la prise de décisions.

Appel aux gouvernements nationaux

8. Nous demandons aux gouvernements nationaux :

- de travailler avec les gouvernements locaux et leurs associations nationales et internationales, afin de renforcer les capacités, les compétences et les ressources des gouvernements locaux (dont le développement d'un leadership local), notamment pour faire face aux défis de l'urbanisation et du développement durable,
- d'impliquer les gouvernements locaux comme partenaires, à part entière, dans les stratégies et les alliances nationales pour le développement durable orientées vers l'action,
- de lancer et d'appuyer les campagnes nationales pour la planification d'un développement durable au niveau local et la protection du patrimoine mondial, afin d'appuyer les Actions 21 Locales,

- de prendre une part active et positive dans la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale et de la Commission des Nations Unies pour les Etablissements Humains, en vue d'une décentralisation effective et du renforcement des autorités locales, y compris l'identification de principes-clé et de cadres juridiques appropriés pour répondre aux défis de l'Agenda 21 et de l'Agenda Habitat ,
- de promouvoir et mettre en place des programmes pertinents, axés sur la demande, pour le renforcement des gouvernements locaux, l'apprentissage réciproque et le renforcement des capacités à travers la coopération ville à ville/coopération internationale municipale et des réseaux, en s'assurant que les moyens juridiques, les ressources financières et les mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation sont en place,
- d'appuyer le travail des agences appropriées des Nations Unies, dont Habitat-Nations Unies, en développant un travail effectif en partenariat avec les gouvernements locaux, pour aborder les questions du développement durable, de la décentralisation démocratique (effective), et de la bonne gouvernance,
- d'affirmer le principe d'un partenariat avec les villes et les gouvernements locaux comme échelon pertinent et essentiel pour réaliser un développement durable.

Appel aux Nations Unies et à la Communauté internationale

9. Nous demandons aux Nations Unies et à la Communauté internationale :

- de reconnaître le gouvernement local comme un échelon essentiel, d'importance égale, indispensable à la réussite du développement durable et de la bonne gouvernance, et non comme un groupe non-gouvernemental ou sectoriel,
- de renforcer l'esprit du partenariat avec les gouvernements locaux dans tous les domaines appropriés d'activités et d'intérêts réciproques, notamment en appuyant le rôle spécifique de Habitat-Nations Unies en tant que partenaire privilégié des gouvernements locaux dans le domaine des établissements humains durables,
- de développer et de renforcer le travail et le rôle du Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA), en l'utilisant comme un point de coordination pour le travail avec les gouvernements locaux à travers tout l'éventail des attributions des Nations Unies et d'intensifier le partenariat avec les associations internationales de gouvernements locaux, en appuyant leur processus d'unification,
- de développer et de promouvoir le concept de la coopération ville à ville/coopération internationale municipale en tant qu'outil effectif pour l'échange de bonnes pratiques et de connaissances, ainsi que pour le développement et le renforcement des capacités, en s'appuyant sur des initiatives telles que la Cities Alliance,
- d'augmenter l'aide publique au développement, en consacrant au moins 0.7% du PNB aux programmes de coopération avec les pays en voie de développement, d'annuler la dette non productive des pays pauvres fortement endettés, et d'assurer qu'une part significative des finances ainsi allouée ou dégagée soit réservée aux programmes (notamment en matière de la coopération décentralisée) et aux services,
- de mettre en place un nouveau cadre de gouvernance économique mondiale, favorisant des échanges économiques équitables et intégrant les aspects sociaux et environnementaux ;
- de travailler pour une décentralisation effective et le renforcement des gouvernements locaux et leurs réseaux, à travers le dialogue et d'autres processus agréés par les Etats Membres au sein de la Commission des Nations Unies pour les Etablissements Humains et de l'Assemblée Générale, par l'identification de principes-clé et de cadres juridiques appropriés pour répondre aux défis de l'Agenda 21 et de l'Agenda Habitat,

- de passer en revue l'impact de la libéralisation économique sur les services publics, en vue d'assurer que les services-clé d'intérêt public soient maintenus et que les facteurs sociaux et environnementaux soient correctement intégrés dans la prise de décisions,
- de préserver les équilibres écologiques majeurs, notamment par des engagements concrets de l'ensemble des Etats pour la mise en œuvre des Conventions sur les Changements Climatiques et la Biodiversité.

Conclusion

10. Nous vivons dans un monde de plus en plus étroitement lié et interdépendant. Le local et le global sont très largement imbriqués. Le gouvernement local ne peut pas se permettre d'être insulaire et replié sur lui-même. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la dégradation de l'environnement, c'est non seulement une question d'ordre moral, mais également une question que nous devons traiter dans notre propre intérêt. Dix ans après Rio, il est temps pour tous les échelons et tous les partenaires d'agir. Et l'action locale, entreprise dans la solidarité, peut faire bouger le monde.